



Montréal, le 8 mars 2007

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

PAR LE FORMULAIRE D'INTERVENTION DU CRTC
PAR COURRIEL :suzanne.gouin@tv5.ca

Objet : Lettre d'appui à l'intervention de l'APFTQ concernant l'item 13 de l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-1 soit la demande présentée par TV5 Québec Canada (demande no 2006-1073-4) visant à obtenir une distribution obligatoire au service numérique de base de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées TV5

Madame la Secrétaire générale,

1. L'ADISQ, dont les membres sont responsables d'environ 95 % de la production de disques, de spectacles et de vidéoclips d'artistes canadiens d'expression francophone, désire, par la présente, apporter son appui à l'intervention de l'APFTQ qui a été déposée dans le cadre du processus public mentionné en rubrique.
2. L'ADISQ a pris connaissance de l'intervention de l'APFTQ et en appuie la position ainsi que l'argumentaire développé par celle-ci à l'effet que le CRTC acquiesce à la demande de TV5 d'obtenir une distribution obligatoire au service numérique de base.
3. L'ADISQ aimerait souligner que son appui à la demande de TV5 est en grande partie motivé par le rôle important qu'accomplit TV5 dans la présentation d'émissions de télévision musicales et de variétés et dans sa contribution au rayonnement de celles-ci à travers la francophonie.
4. À cet égard, l'ADISQ note et se réjouit qu'advenant une décision favorable du CRTC à sa demande, TV5 s'engage notamment à capter et à diffuser un nombre accru d'événements culturels.

5. Ce type de programmation contribue grandement au développement de la carrière des artistes d'ici. C'est pourquoi l'ADISQ est d'avis que la télévision est, et devrait l'être encore bien plus, une vitrine privilégiée pour les productions du milieu québécois et francophone des variétés.
6. L'ADISQ a toujours pour mission d'intervenir dans tous les forums et auprès de toutes les instances d'élaboration de politiques et de réglementation, pour favoriser la plus grande présence possible de la chanson et de l'humour dans les médias au Canada, dont la télévision, et pour assurer que des ressources financières adéquates soient affectées à cette fin. C'est dans le cadre de cette mission que l'ADISQ appuie la demande de TV5.
7. Un exemplaire de la présente intervention a été transmis à la requérante pour laquelle l'ADISQ a émis des commentaires. Toute correspondance peut être acheminée par courriel à l'adresse provencher@adisq.com ou par télécopieur au 514.842.7762.
8. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette intervention, veuillez recevoir, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente aux affaires publiques et
directrice générale,



Solange Drouin

Fin du document